



GARDE PARTICULIER



DURÉE TOTALE

- 56h sur 7 jours

TYPE DE FORMATION : ACTION DE FORMATION

- Formation en présentiel
- Action de formation

TARIF

- 1680 € TTC Article- 293b du C G I -T.V.A. non applicable

PROFILS DES APPRENANTS

- Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant commencer une activité professionnelle avec l'acquisition généralisée de la reconnaissance d'aptitudes techniques OU de perfectionnement des compétences dans le domaine des réglementations

PREREQUIS

Compétences de Base : Des compétences en biologie, écologie, ou dans d'autres sciences naturelles sont souvent utiles. La capacité

- de travailler en plein air, la connaissance de la navigation et des premiers secours peuvent également être des atouts.

Aptitude Physique : Le travail de garde particulier des bois et forêts,, peut être physiquement exigeant. Une bonne condition

- physique est donc souvent requise.

Intérêt pour l'environnement et la Nature : Un intérêt marqué pour la conservation de la nature, la gestion des ressources naturelles

- et l'environnement est crucial.

Permis de Conduire

-

ACCESSIBILITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- L'inscription de formation se réalise par courriel durant lequel nous recevons vos questions et attentes de demandeur. Cette étape permet d'ajuster le programme de la formation en sélectionnant les modules les plus pertinents, nécessaires ou souhaiter.
- Devis envoyé par mail & contrat de formation à signer et à renvoyé par mail sécuriser.
- Le délai d'accès est estimé à 15 jours
- Pour les personnes en situation de handicap, nous procédons à l'étude des adaptations nécessaires après avoir évalué la situation spécifique de chaque personne.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Avoir les aptitudes pour compléter le module 1 Police Judiciaire
- Avoir les aptitudes pour compléter le module 2 Police de Chasse
- Avoir les aptitudes pour compléter le module 3 Police de Pêche
- Avoir les aptitudes pour compléter le module 4 Police Bois & Forêts
- Avoir les aptitudes pour compléter le module 5 Police Domaine Public Routier
- Avoir les aptitudes pour compléter le module 6 Police de l' URBANISME

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : POLICE JUDICIAIRE

Durée :16h00

- Sommaire Introduction
- Rappel historique du garde particulier
- Définition du garde particulier

I- Le statut du garde particulier

A- L'organisation judiciaire en France

- 1.La distinction
- 2.L'organisation des juridictions dans chaque ordre
- 3.Les conflits entre les deux ordres juridictionnels

B- La police judiciaire et ses agents

- 1.Qu'est ce que la police judiciaire
 - La police nationale
 - La gendarmerie nationale
2. Composition de la Police judiciaire
 - Les officiers de la police judiciaire (OPJ)
 - Les agents de la police judiciaire (APJ) et les agents de la police judiciaire adjoint (APJA)
 - Les fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police spéciales
- 3.Les attributions de la police judiciaire
- 4.Les compétences de la police judiciaire

C- La place du garde particulier au sein de la police judiciaire

1. Le statut des gardes particuliers
 - Qualité du garde particuliers
 - Indépendance du garde particuliers

D- La formation préalable du garde particulier

- 1.Les personnes dispensées par la formation
- 2.Le contenu de la formation

E - La nomination et ses formalités

- 1.Le recrutement ou la désignation
- 2.La formalité de l'agrément préfectoral

F- La fin des fonctions du garde particulier

G- L'intérêt du recours aux gardes particuliers

H- La tenue du garde particulier

- 1.L'importance de l'uniforme
- 2.Les règles à respecter

II- Les missions et compétences du garde particulier assermenté

A- Les compétences du garde particulier

- 1.L'étendue de la compétence du garde particulier
- 2.La spécialité de la compétence des gardes
- 3.Les différents axes de compétences du garde particulier
- 4.Les limites de compétences du garde particulier
- 5.Déontologie (l'éthique du garde particulier)
 - Le comportement du garde particulier
 - Les relations en dehors du service
 - Lors des tournées de surveillance
 - La participation à une cérémonie publique
 - Le code de déontologie du garde particulier assermenté
 - Préambule
 - Les dispositions générales

B- Le pouvoirs du garde particulier

- 1.Le contrôle d'un contrevenant
 - L'interpellation d'une personne
 - Le déroulement du contrôle
 - Le matériel nécessaire au contrôle
 - Les emplacements et le respect des distances de sécurité
2. Le contrôle d'un contrevenant dans le respect des libertés individuelles
3. Le comportement du garde particulier lors d'un contrôle
 - Face à une éventuelle agression
 - Gestion des conflits
 - Les contrevenants (l'infraction pénale)
4. Le cas de l'arrestation
 - Définition
 - Application de la méthode coercitive du menottage
 - Une utilisation restrictive
 - La pose des menottes

- 5- Le cas de la légitime défense
- 6- Les aérosols de défense
- 7- Le déroulement de la procédure pénale

A- Exposé des règles de procédures

B- La rédaction d'un procès verbal

- o OU
- o Quand ?
- o Qui ?
- o Quoi et comment ?
- o Formalisme du procès-verbal

C- Le déroulement de l'instruction

- 1. Ouverture et déroulement d'une information judiciaire
- 2. Clôture de l'instruction judiciaire

D- Le procès pénal

III- Examen final de connaissances

- Rédaction d'un procès verbal
- Questions de cours

Définition du garde-chasse

I- Connaissances du milieu naturel et des règles de chasse

A- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats

- La faune
- La flore
- La population, l'individu et la communauté (biocénose)
- L'espèce
- Le milieu naturel
- L'écosystème, biotope et biocénose
- L'habitat et la niche
- Les biomes
- La pollution

B- La réglementation de la chasse

- 1.Date et ouverture de la chasse
- 2.Les heures de chasse
- 3.Les zones de chasse du gibier d'eau
- 4.La chasse en cas de neige ou de gel prolongé
- 5.L'acte de chasse
- 6.Avec un chien de chasse
- 7.Les animaux domestiques
- 8.Chasse et handicap
- 9.Chasser en France pour un étranger
- 10.Age pour passer son permis de chasser
- 11.Durée de validité du permis de chasser

C- Agents compétents en matière de police de chasse

D- La tenue et équipement du garde particulier

E- Éthique du garde chasse

- Le comportement du garde chasse
- Le code de déontologie du garde particulier assermenté
 - Préambule
 - Les dispositions générales

F- Les conditions de régulation des espèces classées nuisibles

II- Les missions, compétences, le rôle du garde-chasse

A- Le commissionnement du garde-chasse

B- La tenue du garde et le comportement

- 1.L'uniforme
- 2.Règles à respecter
- 3.Éthique du garde
- 4.L'obligation de se former, de s'informer et de s'investir

C- Missions et pouvoirs du garde-chasse

- 1. Missions de prévention des atteintes à l'environnement
- 2. Les constats des infractions et l'élaboration de procès-verbaux
 - Le constat des infractions
 - Le procès verbal

3- La réalisation de contrôles

- Le droit de contrôle des sacs, poches à gibiers et carniers
- Réalisation de contrôles
- Le pouvoir de saisie

D- La mission de régulation des espèces nuisibles

III- Examen final de connaissances

- a)- Rédaction d'un procès verbal
- b)- Questions de cours

MODULE 3 : POLICE DE PÊCHE EN EAU DOUCE

Durée : 8h00

- Sommaire
- Introduction
- Rappel historique et définition du garde pêche

I- Les milieux naturels aquatiques, les ressources piscicoles et ses règles

A- Les notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturel aquatiques et à ses ressources piscicoles

1. Notions d'écologie appliquées aux milieux aquatiques
2. Les atteintes à la qualité des écosystèmes aquatiques
 - atteintes à la qualité de l'eau
 - atteintes à la ressource en eau
 - atteintes à la qualité physique de l'eau
3. Les notions de gestion et de protection du milieu aquatique
 - organismes participant à la gestion des milieux
 - les mesures de gestions piscicoles
 - les actions d'amélioration des

B- La réglementation de la pêche

1. Le champ d'application
2. L'exercice de la pêche
3. La police de la pêche
4. Date et ouverture de la pêche
5. Les horaires de la pêche
6. Nombre de cannes et autres engins
7. Restriction des modes, procédés et techniques
8. Nombre de captures autorisées
9. Taille légales de capture
10. Interdictions permanentes et réserves de pêche
11. Procédés et mode de pêche prohibés
12. Réglementation spécifique aux pêcheurs amateurs aux engins et filets
13. Espèces exotiques envahissantes : remise à l'eau interdite
14. Règles relatives aux poissons migrateurs
15. La pêche à l'anguille
16. La protection des milieux

II- L'exercice des missions du garde pêche particulier

A- Le commissionnement du garde pêche particulier : La tenue et le comportement du garde particulier de pêche

1- L'uniforme

2- Règles à respecter

3- Éthique du garde

4- L'obligation de se former et de s'informer

B- Les pouvoirs du garde

1- Le pouvoir de relever des infractions et de dresser des procès-verbaux

a) Les infractions

b) Le procès verbal

2- Le pouvoir de contrôles

3- Le pouvoir de saisie

4- La mission de régulation des espèces classées nuisibles et ses règles

III- Examen final de connaissances

- Questions de cours
- Rédaction d'un procès verbal

- Sommaire
- Introduction
- Rappel historique et définition du garde des bois et forêts

I- La connaissance des bois et forêts et de ses règles

A- Les notions d'écologie appliquées à la gestion des forêts

- 1.Les principales notions de l'écologie
- 2.Les facteurs écologiques du fonctionnement de la forêt
- 3.Les principaux types de formation végétale et d'écosystèmes forestiers

B- La réglementation des bois et forêts

- 1.Principe de la réglementation forestière
- 2.Outils de protection des espaces forestiers

II- L'exercice des missions de garde particulier des bois et forêts

A- Le commissionnement du garde particulier des bois et forêts

B- La tenue et le comportement du garde particulier des bois et forêts

- 1.L'uniforme
- 2.Règles à respecter
- 3.Éthique du garde
- 4.L'obligation de se former et de s'informer

C- Les pouvoirs du garde

- 1.Le pouvoir de relever des infractions et de dresser des procès verbaux
 - Les infractions
 - Le procès verbal
2. Le pouvoir de contrôle
 - Le droit de contrôler l'identité
 - Le déroulement du contrôle
3. La mission d'entretien des forêts et la gestion de l'aménagement forestier
4. La mission de régulation des espèces classées nuisibles et ses règles

III- Examen final de connaissances

- Questions de cours
- Rédaction d'un procès verbal

MODULE 5 : POLICE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Durée : 8h00

- Sommaire
- Introduction
- Rappel historique et définitions

I- Notions et dispositions essentielles du code de la voirie routière

A- Le domaine public routier

B- Les voies du domaine public routier

C- La police de la voirie publique routière

D- L'occupation du domaine public routier

II- Les missions, compétences, le rôle de la police du domaine public routier

A- Le commissionnement

B- La tenue et le comportement du garde particulier du domaine routier

- 1.L'uniforme
- 2.Règles à respecter
- 3.Éthique du garde
- 4.L'obligation de se former, de s'informer et de s'investir

C- La constatation des infractions et l'établissement de procès verbaux

1. Les infractions du code de la voirie routière
2. L'élaboration d'un procès verbal
3. La réalisation d'un contrôle

D- La compétence complémentaire fixée à l'article R.130-5 du code de la route

- 1.Les contraventions prévues au code de la route en matière de circulation
- 2.Les contraventions prévues au code de la route en matière de publicités et enseignes

E- Les mesures complémentaires pouvant être engagées par votre commettant

III- Examen final de connaissances

- Questions de cours
- Rédaction d'un procès-verbal

MMOOODDUULLEE 6 6 :: U URRBBAANNIISMMEE

Durée : 8h00

Sommaire

Introduction

I- La réglementation de l'urbanisme

A- Les documents de l'urbanisme

- 1.Le RNU
- 2.Les cartes communales
- 3.Le POS
- 4.Les PLU

B-Les travaux soumis aux règles d'urbanismes

Les travaux soumis à autorisation préalable

- Les déclarations préalables
- Les permis de construire
- Les permis de démolir
- les permis d'aménager

A- Les travaux non soumis à autorisation préalable

B- Les infractions au code de l'urbanisme

C-Les personnes compétentes pour constater les infractions au code de l'urbanisme.

II- Exercice de la mission d'agent assermenté de l'urbanisme

A- L'assermentation

B- Les moyens de prévention et de détection des infractions d'urbanisme

1. Information préventive aux administrés
 - Organisation de tournée de surveillance
 - Vérification de la conformité des travaux
 - Les signalements reçus
 - Le droit de visite

C- Le constat des infractions

- 1.Le contenu du procès verbal de constatation
- 2.Les annexes du procès verbal d'infraction

D-Les mesures de contrainte administrative

- 1.La verbalisation : mise en demeure et astreinte
- 2.L'arrêté interruptif des travaux

E- Les personnes responsables des infractions

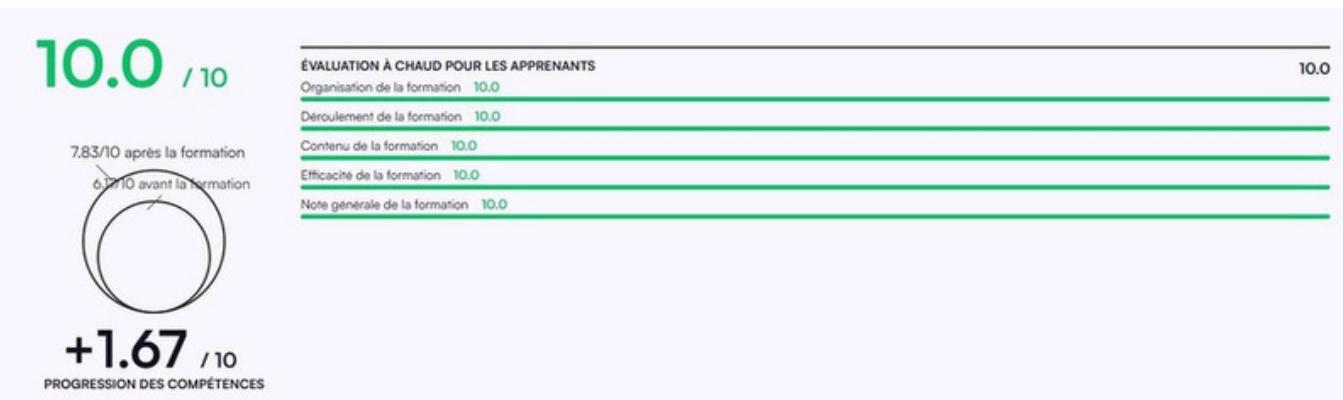
- 1.Les personnes morales, bénéficiaires des travaux irréguliers
- 2.Les responsables de l'exécution des travaux, les constructeurs et différents intervenants à la construction
- 3.Les personnes physiques : utilisateurs ou bénéficiaires des travaux irrégulièrement érigés

F- Les suites de l'infraction

III- Examen final de connaissances

- Questions de cours
- Rédaction d'un procès verbal

RÉSULTAT OBTENUS SUR LA DERNIÈRE SESSION REALISÉE 21/05/2025



Catalogue SFP-Environnement

Catalogue of the training programmes for the training centre Catalogue
SFP-Environnement

[Voir le catalogue](#)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

La formation sera dispensée par Monsieur SAUMADE Bruno, formateur professionnel. Son support a été établi par un avocat Docteur en droit administratif, spécialisé en droit de l'environnement et de l'urbanisme et prestataire occasionnel extérieur.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES PREVUES :

- Accueil des stagiaires pour la formation dans le respect des règles du code du travail et à l'activité du prestataire de formation
- Livret d'accueil du stagiaire
- Questionnaire de satisfaction / Formulaire de réclamations
- Remise au stagiaire du Programme de Formation
- Livret Pédagogique de formation
- Signature de la feuille d'émargement de présence journalière individuelle contrôlée
- Mise à disposition de salle ou local pour la pause déjeuner, conforme aux demandes du ministère du travail

SUIVI DE L'EXECUTION ET EVALUTATION DES RESULTATS DURANT LA FORMATION

- Les connaissances et acquisitions du stagiaire seront contrôlées par un Quiz en fin de journée
- Avec rédaction d'un procès verbal correspondant à chaque module de formation et un test du comportement de mise en situation selon les modalités du programme de formation et des modules
- Questionnaire à chaud
- Suivi téléphonique et courriel après formation
- Les stagiaires auront la possibilité d'être suivis après formation pour des conseils, leurs devoirs, infos divers, juridiques, administratifs.



**SERVICE de FORMATIONS PROFESSIONNELLES pour L'ENVIRONNEMENT
SAUMADE Bruno 10 rue de l'orchis papillon 34120 TOURBES
Formation Professionnelle SIRET:391 034 055 00064 Code -APE 6909 Z.
(EI)**

**Numéro de déclaration d'activité : 76341240234 auprès du Préfet de la
région d'Occitanie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**